*LOGO ENTREPRISE*

*Lausanne, XX XX XXX*

**CHARTE ÉTHIQUE FOURNISSEURS**ou

**CHARTE RELATION FOURNISSEURS**ou

**CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS**

[Introduction sur l’entreprise, ses activités, sa mission et sa démarche de durabilité]

**POURQUOI UNE CHARTE ÉTHIQUE FOURNISSEURS ?**

Étant engagés dans une démarche de durabilité, nous attendons de nos Fournisseurs qu’ils exercent leurs activités avec une conscience sociale et environnementale responsable.

Notre Charte Éthique Fournisseurs (ci-après ‘‘La Charte’’) a donc pour vocation de :

* Définir les standards sociaux, éthiques et écologiques à favoriser dans le cadre des relations d’affaires avec nos Fournisseurs,
* Associer nos Fournisseurs dans notre démarche de durabilité et d’amélioration continue.

**A QUI S’APPLIQUE CETTE CHARTE ÉTHIQUE FOURNISSEURS ?**

Par le terme ‘‘Fournisseurs et prestataires’’ nous désignons l’ensemble de nos contractants - ci-après ‘‘Le(s) Fournisseur(s)’’: fournisseurs de produits ainsi que prestataires de services.

**NOS ENGAGEMENTS** [à adapter pour la société]

A travers notre démarche de développement durable, nous nous engageons à promouvoir une activité responsable sur l’ensemble de notre chaîne de valeur conformément aux principes des grands textes internationaux de référence.

Dans le cadre de nos activités, nous nous assurons de :

- Respecter les lois, principes, normes et règlementations suisses et internationales,

- Refuser toute forme de corruption, trafic d’influence et d’éviter tout conflit d’intérêt,

- Développer des relations commerciales équitables et justes avec nos Fournisseurs,

- Respecter et protéger l’environnement en réduisant l’impact écologique de nos activités,

- Favoriser un dialogue ouvert et constructif et d’engager nos Fournisseurs dans une démarche d’amélioration continue.

En signant ce document, nos Fournisseurs confirment leur engagement de déployer leurs meilleurs efforts afin de respecter les principes détaillés ci-dessous, à les transmettre et à les faire appliquer à leurs collaborateurs ainsi qu’à leurs propres sous-traitants, fournisseurs et distributeurs.

**LES PRINCIPES**

 **1. Respect des lois & règlementations**

**Respect des lois, normes et règlementations**

Le Fournisseur doit se conformer aux lois, principes, normes et règlementations internationales et nationales en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité et qui lui sont applicables.

**Lutte contre la corruption**

[la société] proscrit la corruption, le trafic d’influence, le favoritisme, la prise illégale d’intérêt ou la fraude, le blanchiment d’argent ou le détournement de fonds publics. Nous attendons le même engagement de la part de nos Fournisseurs.

**Transparence et confidentialité**

La transparence et la confiance font partie de nos principes fondamentaux et nous attendons une pratique similaire de la part de nos Fournisseurs :

- aucune dissimulation d’informations, fausse déclaration, falsification de documents ou faits,

- le respect de la confidentialité des communications en rapport avec notre relation commerciale.

**Concurrence et loyauté des pratiques**

Le Fournisseur s’interdit de participer à des ententes, de se livrer à des pratiques déloyales ou d’utiliser des moyens illicites en vue d’entraver la libre concurrence.

**2. Droits humains, santé et sécurité**

Nous œuvrons à offrir à l’ensemble de nos collaborateurs un cadre de travail dans lequel ils se sentent bien et dans lequel ils peuvent s’épanouir. Le respect, la dignité et la sécurité de nos collaborateurs mais aussi des collaborateurs de nos Fournisseurs font partie de nos préoccupations.

**Interdiction du travail des enfants, âge minimum de travail et travail forcé**

Le Fournisseur s’engage à respecter l’âge minimum d’admission à tout type d’emploi ou de travail fixé par la législation nationale et dans tous les cas à ne pas employer d’enfants de moins de 15 ans.

Le Fournisseur n’emploie aucun jeune de plus de 15 ans et de moins de 18 ans en équipe de nuit ou dans des conditions susceptibles de compromettre sa santé, sa sécurité ou son intégrité morale.

[La société] interdit le recours au travail forcé, obligatoire ou non rémunéré.

**Traitement juste et équitable**

Le Fournisseur exerce ses activités avec dignité, respect et intégrité concernant le traitement de ses collaborateurs. Dans ses pratiques de recrutement et d’emploi, il doit s’abstenir de toute discrimination. Aucune forme de violence psychologique, physique, sexuelle ou verbale, d’intimidation, de menace ou de harcèlement ne peut être tolérée. Le Fournisseur respecte le droit à la vie privée de ses collaborateurs lorsqu’il recueille des renseignements personnels ou applique des pratiques de surveillance du personnel.

**Horaires de travail et jours de repos**

Les horaires de travail doivent respecter les exigences de la législation et de la règlementation en vigueur.

**Rémunérations et prestations**

Le Fournisseur paie à ses collaborateurs des salaires, heures supplémentaires, prestations et congés payés équivalents ou supérieurs aux minima légaux et/ou aux normes du secteur et/ou à ceux prévus par les conventions collectives. Le salaire est versé de façon régulière sans retard.

**Hygiène, santé & sécurité**

Le Fournisseur prend les mesures appropriées, compte tenu des conditions de travail et des risques propres à son secteur d'activité, pour prévenir les accidents de travail.

**3. Environnement**

[La société] reconnaît sa responsabilité sociale en matière de protection de l'environnement et attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent ses engagements.

**Nos engagements environnementaux [à adapter par la société]**

[La société] a pris des engagements et mis en place des mesures afin de réduire l’impact écologique de ses activités notamment à travers :

- L’optimisation de l’utilisation d’énergies et de ressources naturelles,

- Le choix des matériaux et produits responsables à travers une politique d’achats responsables,

-  Le choix de circuits courts (lorsque cela est possible),

- La réduction des déchets et mise en place de solutions de recyclage efficaces,

- La promotion des éco-gestes en faveur de comportements respectueux de l’environnement,

- Les formations des collaborateurs aux enjeux clés de durabilité, ...

**Ce que nous attendons de nos Fournisseurs [à adapter par la société]**

Nous attendons de nos Fournisseurs qu’ils s’engagent à :

- Respecter les lois et réglementations environnementales applicables, y compris celles régissant les matières dangereuses, les émissions polluantes dans l’air, l'eau et les déchets.

- Agir de manière la plus responsable possible vis-à-vis de l'environnement et éviter ou réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement

- Optimiser leurs procédures et outils de production pour réduire leur consommation énergétique et leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),

- Mesurer leurs impacts et définir des objectifs en vue d’une amélioration continue,

- Participer à la réalisation des engagements environnementaux de [la société].

**SIGNATURE**

En signant la Charte, le Fournisseur convient qu’il en accepte les termes, s’engage à faire les meilleurs efforts pour les respecter et mettre en place des mécanismes de vérification et de gestion (politiques, organisations, documents, communication) efficaces.

La Charte contient 3 pages, qui seront toutes paraphées et la dernière signée et tamponnée.

Date : ....................................... Nom de la société : ........................................................

Signature et tampon : ...................................

Représentant(e) légal(e)...............................................

(Nom et prénom)